

Suisse

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Suisse compte 107 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quatorze de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Suisse a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 29 août 2019. L'IM est entré en vigueur pour la Suisse le 1^{er} décembre 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet. La Suisse a notifié douze de ses conventions aux fins de l'IM, et a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs qu'elle notifierait une convention aux fins de l'IM uniquement si elle parvient à s'accorder avec ses partenaires sur la façon dont l'IM modifiera leur convention. La Suisse considère que l'IM modifie une convention fiscale couverte de la même manière qu'un protocole portant modification. Un accord avec l'autre juridiction contractante sur la formulation précise des modifications à apporter à la convention fiscale correspondante par l'intermédiaire de l'IM est donc nécessaire pour que la Suisse notifie une convention fiscale aux fins de l'IM.

La Suisse se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées¹⁶⁸. La Suisse a indiqué avoir accompli ses procédures internes relatives à l'entrée en vigueur de l'IM au regard de ses conventions conclues avec le Luxembourg le 27 mai 2020, ainsi qu'avec la République tchèque et la Lituanie le 18 décembre 2020.

La Suisse n'a pas notifié ses conventions avec les pays suivants : Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bulgarie, Canada, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Hong Kong (Chine), Hongrie, Inde, Indonésie, Îles Vierges britanniques, Israël, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Malaisie, Malte, Maroc, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar, République slovaque, Roumanie, Russie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Émirats arabes unis, Uruguay et Viet Nam. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Albanie, l'Arménie, l'Australie, la Barbade, le Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Slovaquie, la Tunisie et l'Uruguay ont notifié leur convention avec la Suisse aux fins de l'IM.

La Suisse a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant ses conventions conclues avec Chypre*, l'Iran*, le Koweït*, le Liechtenstein, Malte et la Macédoine du Nord.

La Suisse a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Albanie, l'Algérie*, l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, le Bangladesh*, le Bélarus, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, Israël, la Jamaïque, le Japon, le Kazakhstan, le Kirghizistan*, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, Oman, le Pakistan, le Pérou, les

¹⁶⁸ Les réserves ont été formulées en vertu de l'article 35(7)(a) de l'IM.

Philippines*, la Pologne, le Qatar, la République slovaque, la Roumanie, la Russie, la Serbie, Singapour, la Slovénie, le Sri Lanka, le Tadjikistan*, la Thaïlande, Trinité-et-Tobago, la Tunisie, l'Uruguay et le Viet Nam.

La Suisse a en outre précisé dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que ses conventions avec Antigua-et-Barbuda, l'Azerbaïdjan*, la Barbade, le Belize, les Îles Vierges britanniques, le Taipei chinois*, la Dominique, l'Équateur*, la Gambie*, le Ghana*, la Grenade, le Malawi*, la Moldova*, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, le Turkménistan*, l'Ouzbékistan* et le Venezuela* ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

La Suisse met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹⁶⁹.

Dans leurs réponses au questionnaire d'examen par les pairs, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont indiqué que leurs conventions avec la Suisse ne soulevaient pas de préoccupations importantes en matière de chalandage fiscal, au regard de leurs juridictions respectives.

B. Conclusion

L'Albanie, l'Arménie, l'Australie, les Barbades, le Belize, la Chine (République populaire de), la Colombie, la Croatie, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, Hong Kong (Chine), la Hongrie, l'Inde, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Malaisie, le Maroc, Oman, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, Singapour, la République slovaque, la Slovénie, la Tunisie et l'Uruguay ont notifié leurs conventions conclues avec la Suisse aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

La Suisse est invitée à accomplir et notifier ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM et à le notifier au regard de ses conventions fiscales couvertes par l'IM n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle notification.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Suisse

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Non	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Allemagne	Non	Non	COP
5	Arabie saoudite	Oui, autres		COP
6	Argentine	Non	Oui, IM	COP
7	Arménie	Non	Non	COP
8	Australie	Non	Non	COP
9	Autriche	Non	Oui, IM	COP
10	Bangladesh*	Non	Non	COP
11	Bélarus	Non	Non	COP
12	Belgique	Non	Non	COP
13	Brésil	Oui, autres		COP
14	Bulgarie	Non	Non	COP

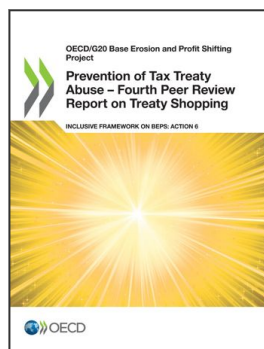
¹⁶⁹ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Suisse choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

15	Canada	Non	Non	COP
16	Chili	Non	Oui, IM	COP
17	Chine (République populaire de)	Non	Non	COP
18	Chypre*	Non	Oui, autres	COP
19	Colombie	Non	Non	COP
20	Corée	Oui, autres		COP
21	Côte d'Ivoire	Non	Non	COP
22	Croatie	Non	Non	COP
23	Danemark	Non	Non	COP
24	Égypte	Non	Non	COP
25	Émirats arabes unis	Non	Non	COP
26	Espagne	Non	Non	COP
27	Estonie	Non	Non	COP
28	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
29	Finlande	Non	Non	COP
30	France	Non	Non	COP
31	Géorgie	Non	Non	COP
32	Grèce	Non	Non	COP
33	Hong Kong (Chine)	Non	Non	COP
34	Hongrie	Non	Non	COP
35	Inde	Non	Non	COP
36	Indonésie	Non	Non	COP
37	Iran*	Non	Oui, autres	COP
38	Irlande	Oui, autres		COP
39	Islande	Non	Oui, IM	COP
40	Israël	Non	Non	COP
41	Italie	Non	Oui, IM	COP
42	Jamaïque	Non	Non	COP
43	Japon	Non	Non	COP + LOB
44	Kazakhstan	Non	Non	COP
45	Kirghizistan*	Non	Non	COP
46	Kosovo*	Oui, autres		COP
47	Koweït*	Non	Oui, autres	COP
48	Lettonie	Oui, autres		COP
49	Liechtenstein	Non	Oui, autres	COP
50	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
51	Luxembourg	Oui, IM		COP
52	Macédoine du Nord	Non	Oui, autres	COP
53	Malaisie	Non	Non	COP
54	Malte	Non	Oui, autres	COP
55	Maroc	Non	Non	COP
56	Mexique	Non	Oui, IM	COP
57	Mongolie	Non	Non	COP
58	Monténégro	Non	Non	COP
59	Norvège	Oui, autres		COP
60	Nouvelle-Zélande	Oui, autres		COP
61	Oman	Non	Non	COP
62	Pakistan	Non	Non	COP
63	Pays-Bas	Oui, autres		COP
64	Pérou	Non	Non	COP
65	Philippines*	Non	Non	COP
66	Pologne	Non	Non	COP
67	Portugal	Non	Oui, IM	COP

68	Qatar	Non	Non	COP
69	République slovaque	Non	Non	COP
70	République tchèque	Non	Oui, IM	COP
71	Roumanie	Non	Non	COP
72	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
73	Russie	Non	Non	COP
74	Serbie	Non	Non	COP
75	Singapour	Non	Non	COP
76	Slovénie	Non	Non	COP
77	Sri Lanka	Non	Non	COP
78	Suède	Oui, autres		COP
79	Tadjikistan*	Non	Non	COP
80	Thaïlande	Non	Non	COP
81	Trinité-et-Tobago	Non	Non	COP
82	Tunisie	Non	Non	COP
83	Turquie	Non	Oui, IM	COP
84	Ukraine	Oui, autres		COP
85	Uruguay	Non	Non	COP
86	Viet Nam	Non	Non	COP
87	Zambie	Oui, autres		COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Antigua-et-Barbuda	Oui
2	Azerbaïdjan*	Non
3	Barbade	Oui
4	Belize	Oui
5	Dominique	Oui
6	Équateur*	Non
7	Gambie*	Non
8	Ghana*	Non
9	Grenade	Oui
10	Îles Vierges britanniques	Oui
11	Malawi*	Non
12	Moldova*	Non
13	Montserrat	Oui
14	Ouzbékistan*	Non
15	Sainte-Lucie	Oui
16	Saint-Kitts-et-Nevis	Oui
17	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Oui
18	Taipei chinois*	Non
19	Turkménistan*	Non
20	Venezuela*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Suisse », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0b7d1305-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.